



Bruxelles, le 18 décembre 2023

CM 5791/23

LIMITE

CORLX
CFSP/PESC
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: relex.counsellors@consilium.europa.eu

Tél./Fax: SUPPRIMÉ

Objet: PROCÉDURE ÉCRITE pour l'adoption des actes suivants:

- I. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine
- II. Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

DOCUMENT PARTIELLEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC (28.02.2024)

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 12 décembre 2023 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

I. Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 15246/23 + REV 1 (de);

2. adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 15248/23 + COR 1 (fr), COR 2 (it) et 15248/23 ADD 1 + 15248/23 ADD 1 COR 1 (it).

II. Décision, règlement d'exécution et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

1. adopter la décision du Conseil modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14897/23 + REV1 (da);
2. adopter le règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14900/23 + REV1 (da, sk);
3. adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 15373/23;

4. approuver les avis à publier au Journal officiel (série "C"), qui figurent aux annexes I, II et III du document 15375/23 REV1;
5. approuver le modèle de lettre de notification pour les entités dont l'adresse est disponible, qui figure à l'annexe IV du document 15375/23 REV1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chacune de ces questions.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au Secrétariat général du Conseil au plus tard le **18 décembre 2023** **à 14h00.**

Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante:
relex.counsellors@consilium.europa.eu
